

## nos conditions de livraison et de paiement

### 1. généralités

les conditions de livraison et de paiement ci-après s'appliquent à toutes les livraisons et prestations du vendeur. les dispositions divergentes, en particulier les conditions d'achat de l'acheteur, ne sont considérées comme partie intégrante du contrat que si ceci a fait l'objet d'une convention écrite expresse. les accords oraux exigent notre confirmation écrite. les accords passés avec nos représentants, y compris les commandes passées par écrit, doivent également être confirmées par écrit par nous.

### 2. offres

nos offres sont basées sur les conditions de livraison et de paiement définies ici. les offres et les acceptations de commande ne nous engageant pas quant aux prix et aux livraisons. les erreurs d'offre manifestes peuvent être rectifiées avec l'acceptation de la commande.

### 3. confirmation de commande

en passant commande, l'acheteur accepte les présentes conditions de livraison et de paiement. toutes les conventions divergentes, y compris les modifications ou les compléments, exigent notre confirmation écrite. en l'absence d'une confirmation de commande, la facture est considérée comme confirmation de commande. si, après la confirmation de commande, nous recevons des renseignements défavorables sur la situation financière de l'acheteur ou d'autres informations également défavorables sur son comportement commercial ou ses modalités de paiement, nous nous réservons le droit de ne pas livrer. ceci vaut également si des factures correspondant à des livraisons précédentes et arrivées à échéance ne sont pas encore payées. les livraisons ne peuvent alors être effectuées que contre paiement anticipé ou paiement au comptant lors de la livraison. nous nous réservons le droit de résilier le contrat dans ce cas. l'acheteur ne peut alors faire valoir aucun droit à dommages et intérêts.

### 4. annulation - résiliation - reprise de marchandise

si le contrat est résilié à la demande de l'acheteur, nous nous réservons le droit de facturer l'ensemble des dépenses effectuées. en ce qui concerne les marchandises fabriquées ou acquises spécialement pour l'acheteur, toute résiliation est exclue. pour les marchandises dont l'utilisateur s'est déjà servi (y compris les échantillons et les marchandises exposées), une perte de valeur est facturée. cette perte de valeur est de 50% du prix de la commande au cours de la première année ; ensuite, elle est de 70%. la reprise de marchandises endommagées est exclue. les modifications de commande ne sont possibles sans coûts supplémentaires que dans les 3 jours ouvrables consécutifs à la réception de la confirmation de commande.

### 5. livraison

les livraisons départ usine sont effectuées à notre choix par camion, par un transporteur, par la poste ou par gls. les éléments de système4 sont livrés démontés et emballés en cas de livraison dans les limites de notre service de livraison de 1 semaine, nous facturons, par chaise, 8 € de frais de transport.

pour les marchandises d'une valeur nette de 350 € et plus, nous livrons franco domicile derrière la première porte fermée à l'intérieur.

pour les marchandises d'une valeur nette de moins de 350 €, nous facturons, comme frais de transport, 8% de la valeur nette de la marchandise ou des frais de transport minimaux de 18 € pour une livraison montée et de 4 € pour une livraison en pièces détachées.

en cas de livraison franco lieu d'utilisation et de reprise du matériel d'emballage, nous facturons 12 € par chaise.

si elles sont livrées montées, nous facturons un supplément de 2 € par chaise.

en cas d'expédition de petites pièces (pièces de rechange), nous facturons des frais minimaux de transport et d'emballage de 4 €.

si l'acheteur exige un emballage particulier ou un mode d'expédition spécial, les coûts supplémentaires correspondants sont facturés.

les livraisons partielles sont autorisées et sont considérées comme des transactions intégrales.

### 6. risque de transport

si l'expédition est effectuée avec nos véhicules ou par un transporteur, le risque lié à la livraison est transféré à l'acheteur dès lors que la marchandise lui a été remise. nous ne supportons ce risque de transport qu'à la condition que le destinataire nous fournisse immédiatement, sur le bon de livraison ou la lettre de voiture, l'attestation de la nature et de l'importance du dommage survenu au cours du transport, si possible avec indication des circonstances correspondantes, cette attestation étant contresignée par le transporteur. si l'acheteur ou des transporteurs mandatés par lui enlève(nt) lui-même/ eux-mêmes la marchandise, le risque est transféré à l'acheteur lors de l'enlèvement de la marchandise dans notre établissement.

### 7. délai de paiement et obstacle à la livraison

le délai de livraison est fixé selon les semaines calendaires.

nous nous réservons le droit de choisir le jour de livraison à l'intérieur de la semaine confirmée. le délai de livraison est soumis à toutes les réserves impliquées par les obstacles imprévus susceptibles de survenir tant dans notre propre entreprise que dans celles des fournisseurs. tous les événements tels que les interventions des autorités, les perturbations dans l'entreprise, les conflits du travail, les retards de livraison et de production, etc., font partie de ces obstacles. si la livraison ou la prestation est rendue impossible ou beaucoup plus difficile par ces événements, nous sommes libérés de l'obligation de livrer sans que l'acheteur ne puisse résilier le contrat ou exiger des dommages et intérêts. il en va de même dans le cas d'événements identiques chez l'acheteur avec les mêmes conséquences juridiques. les partenaires contractuels sont tenus de signaler immédiatement les obstacles de cette nature à l'autre partie. les commandes sur appel sont soumises à un délai d'appel minimal de 30 jours. si les livraisons ne sont pas prises dans les délais requis, nous sommes autorisés à facturer la livraison immédiatement et à facturer les frais supplémentaires correspondants (dus, par exemple, au stockage). les commandes sur appel sont limitées à un délai maximal d'un an et la marchandise doit être enlevée avant l'expiration de ce délai. elles ne sont soumises à aucune imposition des prix.

### 8. garantie et réclamation

nous garantissons l'absence de défauts et les caractéristiques assurées de nos produits ainsi que l'utilisation de matériaux appropriés et un travail soigné selon l'état respectif de la technique. sont exclus de la garantie les pièces et les matériaux qui sont soumis à l'usure naturelle, tels que les roulettes et les tissus de revêtement. nous nous réservons le droit d'effectuer des modifications affectant la construction et la réalisation qui ne portent préjudice ni à la fonctionnalité ni à la valeur des produits; ces modifications ne donnent pas droit à réclamation. après le transfert du risque à l'acheteur, nous nous engageons à éliminer gratuitement l'ensemble des défauts dont l'acheteur peut prouver qu'ils sont dus à une malfection ou à un vice du matériau. nous nous réservons le droit de réparer les pièces défectueuses ou, à notre choix, de les remplacer par des pièces neuves. tout autre droit est exclu, en particulier le droit de réhabilitation ou le droit à diminution ou à dommages et intérêts ; notre responsabilité n'est pas non plus engagée en cas de dommage subi par le personnel ou de dommage matériel. toute garantie est exclue si la marchandise livrée par nous est traitée, retravaillée ou modifiée par d'autres ou si nos modes d'emploi n'ont pas été suivis. si l'acheteur nous fournit des matériaux, des accessoires, etc. ou nous demande de nous les procurer directement chez le fabricant, nous n'assurons aucune garantie quant à leur résistance lors de la fabrication. ceci vaut particulièrement pour les matériaux de revêtement pour l'usure desquels nous ne pouvons assurer aucune garantie parce que, lors de son utilisation dans la fabrication, nous ne pouvons donner au matériau aucune autre caractéristique que celles qu'il possède naturellement. le délai de garantie commence au moment de la livraison à l'acheteur et s'achève 2 ans après que la marchandise ait quitté notre établissement. les réclamations doivent être formulées immédiatement, au plus tard 2 semaines après la réception de l'objet acheté. les défauts qui, même après un examen approfondi, ne peuvent pas être détectés au cours de ce délai, doivent être signalés sans attendre, et au plus tard dans les deux semaines consécutives à leur détection. des échantillons de la marchandise donnant lieu à réclamation doivent nous être envoyés pour examen.

### 9. tolérances

les images et les descriptions de nos produits imprimées dans les prospectus, les listes de prix, les catalogues, etc., ne nous engagent pas quant à la réalisation de ces produits. toute réserve est faite quant aux modifications structurelles et aux différences mineures de qualité présentées par la marchandise après sa réalisation et dues aux matériaux utilisés ou à des causes techniques. il en va de même pour les différences de couleur et d'éclat superficiel ainsi que les différences présentées par le matériau de revêtement qui sont dues à des raisons techniques ou aux différences dans la nature du matériau utilisé. nous formulons également toute réserve quant aux tolérances dues aux matériaux utilisés ou aux autres tolérances inévitables.

### 10. réserve de propriété

nous nous réservons le droit de propriété sur les marchandises livrées jusqu'à ce que toutes les obligations découlant de la relation commerciale avec l'acheteur soient remplies. l'acheteur est autorisé à aliéner cette marchandise dans des conditions commerciales normales tant qu'il remplit ponctuellement les obligations découlant de la relation commerciale qu'il entretient avec nous. il ne peut cependant pas gager la marchandise réservée ni en transférer la propriété à titre de garantie. en cas de demeure de l'acheteur, nous sommes autorisés, après rappel, à exiger, aux frais de l'acheteur et sans autre démarche juridique, la restitution provisoire de la marchandise réservée. l'acheteur nous cède dès maintenant, à titre de garantie, l'ensemble des créances et des droits liés à la vente de marchandises (y compris les créances partielles) sur lesquelles des droits de propriété nous reviennent. nous acceptons cette cession par le présent document. le client est autorisé à percevoir la somme correspondant

à la revente de la marchandise livrée par nous, mais doit nous reverser le produit de cette revente. nous sommes autorisés à tout moment à publier la cession et à exiger de l'acquéreur du client qu'il nous paye directement. nous sommes autorisés à tout moment à révoquer l'autorisation de revente. si la marchandise réservée est transformée avec des objets n'appartenant pas au vendeur ou si des objets n'appartenant pas au vendeur sont inséparablement attachés à la marchandise réservée, le vendeur acquiert la copropriété du nouvel objet selon le rapport de la valeur facturée de la marchandise réservée et des autres objets transformés ou attachés au moment de la transformation ou du raccordement. il en va de même si la marchandise du vendeur est attachée à d'autres objets meubles de façon à former un ensemble unitaire et que l'autre matériel doit être considéré comme l'objet principal. l'acheteur conserve la propriété ou la copropriété pour le fournisseur. l'objet créé par transformation ou raccordement est au demeurant soumis aux mêmes règles que la marchandise réservée. en cas de demeure du client, nous sommes autorisés à exiger la restitution de la marchandise livrée sous réserve de propriété sans que ceci n'implique une résiliation du contrat (si la loi sur les ventes à crédit n'est pas applicable). la restitution n'a lieu que pour garantir nos droits. le client reste tenu d'exécuter le contrat. l'acheteur est tenu de nous faire connaître immédiatement les mesures d'exécution forcée de tiers concernant la marchandise réservée ou les exigences corrélatives ; il doit à cet égard nous faire parvenir simultanément les documents nécessaires à une intervention. en cas de paiement par traite (y compris traite de refinancement ou traite de prolongation), la réserve de propriété convenue n'est considérée comme annulée que lorsque les traites ont été honorés sans contestation et que les frais d'escompte afférents nous ont été payés. les traites doivent toujours être admises à l'escompte. les frais d'escompte sont à la charge de l'acheteur.

### 11. échantillons - dessins - modèles spéciaux

nous nous réservons les droits d'auteur et de propriété sur les illustrations, les dessins, les croquis ainsi que les autres documents et échantillons. ces documents et échantillons doivent être renvoyés sur demande et ne doivent pas être retransmis à des tiers sans notre accord. sauf convention contraire, les échantillons doivent être restitués dans un délai d'un mois ou achetés. les échantillons fabriqués spécialement doivent être achetés et ne peuvent être échangés. les articles fabriqués spécialement sont les articles qui ne sont pas fabriqués en série et ne sont pas mentionnés dans les listes de prix. ceci concerne également les couleurs. l'acheteur est responsable de ce que la fabrication des articles exigés par lui ne porte pas atteinte aux droits de tiers. les articles fabriqués spécialement ne peuvent être restitués.

### 12. lieu d'exécution et tribunal compétent

le lieu d'exécution pour la livraison et le paiement est le siège du vendeur. si certaines parties des conditions contreviennent aux lois en vigueur, la validité des autres conditions demeure entière. il est considéré comme convenu que la disposition légale répondant le mieux à l'objectif de la disposition invalide remplace celle-ci. pour tous les litiges découlant du rapport établi par le contrat, seul le tribunal du siège du vendeur est compétent, si aucune disposition légale ne s'y oppose expressément.

### 13. conditions de paiement

en cas de paiement de factures correspondant à des marchandises dans les 10 jours consécutifs à la date de facturation - 3% d'escompte, jusqu'à 30 jours après la date de facturation - montant net. les prestations de service (montage / service après-vente) sont payables immédiatement et sans escompte, car il s'agit de paiement de salaires. les retenues de garantie ne sont pas possibles. il est interdit de retenir les paiements ou de les compenser, même en cas de réclamations ou de créances en contrepartie. les paiements par chèque/traité exigent un accord particulier. en cas de paiement par traite, les frais sont à la charge du client. les chèques-traites sont considérés comme des promesses de paiement et ne sont acceptés que si l'escompte est possible. l'ensemble des créances est immédiatement exigible dès que le terme convenu pour le paiement de factures isolées est dépassé. en cas de retard de paiement, nous sommes autorisés, conformément au §§ 351 du code de commerce allemand, à calculer, pour les petits exploitants et pour les commerçants de plein droit, des intérêts de, respectivement, 4% et 5% au-dessus du taux de l'intérêt de la banque centrale européenne. nous nous réservons le droit de calculer des intérêts d'un taux supérieur en cas de justification. toutes les autres conditions exigent notre confirmation écrite expresse.

### 14. prix

les listes de prix respectives s'appliquent aux produits de notre établissement à partir de la date de leur parution, y compris pour les livraisons non encore effectuées et les commandes sur appel. les conventions et les accords particuliers et exigent une confirmation écrite.

mise à jour : 1 février 2009